

24.09.2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CODIR, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous remercions le CODIR pour les réponses apportées à notre interpellation dans un si bref délai. Toutefois, nous avons besoin de plus de précisions. En effet, nous nous interrogeons toujours sur le fonctionnement de l'AISGE et sa gestion opérationnelle.

- Nous ne connaissons pas vos priorités, quelles mesures concrètes avez-vous mis en oeuvre pour garantir la pérennité de l'association, ni les défis/difficultés rencontrés qui n'ont pas permis la mise en oeuvre de ces mesures.
- Le RAT vous a soutenu essentiellement au niveau des questions financières, cela veut dire ? A-t-il donné du support quant à l'élaboration du budget que vous nous soumettez ce soir ?
- Un organigramme est un document évolutif. Depuis un an, nous sommes surpris que le CODIR n'ait pas encore approuvé la structure en place, par conséquent l'organigramme. Doit-on comprendre que les changements de structure et organisationnel ne sont pas avalisés par le CODIR dans son ensemble ? alors qui a pris les dernières décisions organisationnelles (ajustement des effectifs, engagement secrétaire général, etc...) ?
- Vous nous confirmez qu'une analyse détaillée de l'organisation a été effectuée auprès d'autres structures et réseaux ....quels constats le benchmark vous a-t-il permis de faire ? quels ajustements avez-vous apporté dès lors tant sur le plan organisationnel, technique que financier ? et que reste-t-il à faire ? Quelles sont concrètement vos lignes d'actions ?
- Vous avez engagé un nouveau secrétaire général. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous partager la description de sa fonction actuelle et de préciser en quoi elle est différente de la fonction occupée au préalable par Mme Althaus et de l'ancien poste de direction ?
- Vous souhaitez donner plus d'autonomie et de marge de manoeuvre au secrétaire général mais notre expérience a démontré que l'octroi d'autonomie et de marge de manoeuvre peuvent poser des problèmes que nous pouvons qualifier de majeurs. Quels garde-fous mettez-vous en place pour éviter des problèmes dans le futur ?
- Concernant la gouvernance et l'implication du CODIR, vous écrivez que les réformes sont en cours...pouvez-vous nous rappeler les réformes opérationnelles majeures et en quoi le modèle a changé concrètement ?

Il est difficile pour nous de faire confiance à une Direction qui reste aussi vague dans ses réponses. Nous sommes les représentants de nos communes et à ce titre, il nous semble important d'avoir des réponses précises et claires ainsi qu'une certaine transparence sur le fonctionnement de l'AISGE. Nous continuons à nous faire du souci.  
Nous remercions par avance le CODIR pour le complément d'informations.

Au nom des signataires de l'interpellation: Myriam Bédât, Jacqueline Burbidge, Catherine Deluz, Florence Malherbe Vendrell, Diane Marcozzi